

33^{ème} TOUR DU PAYS DE GEX le 12 et 13 septembre 2009

REGLEMENT PARTICULIER

[ARTICLE 1. ORGANISATION](#)

L'épreuve « TOUR DU PAYS DE GEX » est organisée par l'Union cycliste Gessienne sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme .Elle se dispute le Samedi 12 septembre et le dimanche 13 septembre 2009.

[ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE](#)

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories 1 – 2 et juniors 2^{ème} année.
L'épreuve est classée en classe 2. 12. 7

[ARTICLE 3. PARTICIPATION](#)

L'épreuve est ouverte : aux clubs français et aux sélections départementales.
Le nombre de coureurs par équipes est de 5 maximum avec 1 directeur sportif et 1 assistant.
L'épreuve est limitée à 20 équipes.

[ARTICLE 4. PERMANENCE](#)

La permanence de départ se tient le samedi 12 septembre à partir de 9h à la salle de Champ Fontaine à Péron.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait de 10h30 à 13h 15.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087 en présence des membres du collège des commissaires est fixée à 13h 30 et aura lieu à la salle de Champ Fontaine.

[ARTICLE 5. RADIO TOUR](#)

Les informations courses sont émises sur la fréquence 151.775 MHZ

Les radios sont fournies par la société « CLOVIS SPORT ORGANISATION »

[ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE](#)

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la société « ARC EN CIEL ASSISTANCE »

Le service est assuré au moyen de 2 véhicules et 1 moto.

[ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES](#)

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres seront applicables dans la 1^{ère} et la 3^{ème} étape.

[ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVEE](#)

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais ont été fixés comme suit :

- 1 ^{ère} étape de Péron à Mijoux	12%
- 2 ^{ème} étape de Ferney-Voltaire à Ferney-Voltaire	25%
- 3 ^{ème} étape de Ferney-Voltaire à Divonne -Les- Bains	12%

Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires en consultation avec l'organisateur.

[ARTICLE 9. CLASSEMENTS](#)

Les classements suivants seront établis :

9-1 Classement individuel au temps

Le classement général individuel au temps s'obtient par l'addition des temps enregistrés par les chronométreurs dans toutes les étapes compte tenu des pénalités en temps.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel les fractions de secondes enregistrées lors de l'étape contre la montre sont incorporées dans le temps total pour départager les ex æquo

En cas de nouvelle égalité il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Le leader du classement individuel au temps porte **le maillot jaune** (Centre VAL THOIRY)

9-2 Classement par points

Un classement par points est établi par l'addition des points obtenus dans chacune des étapes ainsi que dans les sprints intermédiaires.

Il est attribué :

À chaque sprint intermédiaire - **6. 4 et 2** points aux 3 premiers coureurs classés

À l'arrivée de la 1^{ère} et la 3^{ème} étape – **12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1** points aux 12 premiers coureurs

À l'arrivée de la 2^{ème} étape - **6.4.3.2.1** points aux 5 premiers coureurs.

En cas d'égalité au classement général individuel aux points il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage.

-1 nombre de victoires d'étape

-2 nombre de victoires dans les sprints intermédiaires

-3 classement général individuel au temps

Le leader du classement par points porte **le maillot vert** (Cabinet LANDECY&associés)

9-3 Classement du meilleur grimpeur

Un classement du meilleur grimpeur est disputé sur l'ensemble des 11 cols ou côtes retenues pour ce classement.

Il est attribué les points suivants dans chacune des catégories

- 1^{ère} catégorie – **6 . 4 . 2 . 1** points

- 2^{ème} catégorie - **4 . 2 . 1** points

En cas d'égalité au classement général du meilleur grimpeur il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage.

- 1 - nombre de 1^{ère} place dans les côtes de la catégorie la plus élevée

- 2 - nombre de 1^{ère} place dans les côtes de la catégorie suivante

- 3 - Classement général individuel au temps.

Le leader du classement général du meilleur grimpeur porte **le maillot rouge** (EIFFAGE CONSTRUCTION AIN)

9-4 Classement du meilleur jeune

Le classement des meilleurs jeunes est réservé aux coureurs âgés de 18,19,20 ans nés depuis le 1^{er} janvier 1989

Le premier d'entre eux au classement général individuel au temps est le leader.

Le leader du classement des jeunes porte **le maillot blanc** (CREDIT AGRICOLE CENTRE EST)

9-5 Classement du meilleur 2^{ème} Catégorie – Il porte **le maillot orange** (Assurance DACCOR)

9-6 Classement de la combativité (Ets G. LAVERRIERE)

Le classement de la combativité récompense le coureur « généreux dans l'effort et dans l'esprit sportif ». Ce classement est établi chaque jour, 1^{ère} et 3^{ème} étape, par un jury présidé par l'organisateur de l'épreuve.

9-7 Classement par équipe (Assurances Didier BLANC)

Le classement par équipe du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipe s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipes dans toutes les étapes courues.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement.

ARTICLE – 10 PRIX

Le tour du PAYS DE GEX est doté de prix et de primes attribués comme suit :

Prix aux étapes et classement général

Classement général maillot jaune			
1 ^{ère} étape	grille FFC	610/20	€
2 ^{ème} étape	grille FFC	534/20	€
3 ^{ème} étape	grille FFC	610/20	€
Général	grille FFC	1067/20	€

Classement général	
1 ^{er}	300€ + 1 coupe
2 ^{ème}	200€ + 1 coupe
3 ^{ème}	150€ + 1 coupe

Classement Grand Prix de la Montagne Maillot Rouge

1 ^{er}	140€ + 1 coupe
2 ^{ème}	84€
3 ^{ème}	56€

Classement par points Maillot Vert

1 ^{er}	140€ + 1 coupe
2 ^{ème}	84€
3 ^{ème}	56€

Classement meilleur jeune Maillot Blanc

1 ^{er}	125€ + 1 coupe
2 ^{ème}	75€
3 ^{ème}	50€

Classement meilleur 2^{ème} catégorie Maillot Orange

1 ^{er}	120€ + 1 coupe
-----------------	----------------

Classement par équipes

1 ^{er}	225€ + challenge
2 ^{ème}	135€
3 ^{ème}	90€

Prix de la combativité

Lots coupes

Total des prix : 4851€

[ARTICLE -11 ANTIDOPAGE](#)

Le règlement du contrôle de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve
Il aura lieu :

- le samedi 12 septembre 2009 à l'arrivée de Mijoux (camping-car)
- le dimanche 13 septembre 2009 à l'arrivée de Divonne-les-Bains (camping-car))

[ARTICLE -12 PROTOCOLE](#)

Les coureurs suivants doivent se présenter dans un délai maximum de 10 minutes au protocole d'arrivée.

- le vainqueur de l'étape
- le leader du classement général
- le leader du classement par points
- le leader du classement du meilleur grimpeur
- le leader du classement des jeunes
- le meilleur 2^{ème} catégorie
- le plus combatif de l'étape
- le classement par équipes à l'arrivée finale
- le 2^{ème} et le 3^{ème} au classement général à l'arrivée finale

[ARTICLE - PENALITES](#)

Le barème de pénalités de la FFC est seul applicable

